

LES ACCORDS DE RESPONSABILITÉ SOCIALE DANS LE SECTEUR FORESTIER AU GHANA

Dans le cadre d'une étude plus large menée par l'IIED (International Institute for Environment and Development), **Dr. Dominic Ayine**, chargé de cours à la Faculté de Droit de l'Université du Ghana, et fondateur/directeur exécutif du Center for Public Interest Law, une ONG basée à Accra, a analysé les pratiques courantes pour la négociation et la mise en œuvre des accords de responsabilité sociale (ARS) dans le secteur forestier au Ghana.

Le législateur ghanéen a développé un instrument innovateur pour que l'exploitation des ressources forestières par des sociétés commerciales soit bénéfique aux populations locales. Ces entreprises forestières sont obligées, dans le cadre d'une procédure d'adjudication des licences pour l'exploitation des forêts, de négocier avec les communautés locales un accord précis pour l'investissement en leur faveur d'un montant correspondant à max. 5% des redevances annuelles.

Une bonne législation toutefois ne garantit pas une bonne mise en œuvre. Une analyse limitée de 9 ARS de 5 compagnies forestières permet à l'auteur de tirer les conclusions suivantes :

- Les négociations se font avec une approche très descendante, sans consultations larges avec la population. Le plus souvent seuls les leaders locaux traditionnels sont impliqués. Les communautés n'en sont souvent même pas informées. Il arrive que les leaders traditionnels soient les premiers bénéficiaires. Par cette « capture par l'élite locale » les ARS sont déviés de leur finalité initiale.
- Manque de transparence, soi-disant pour des raisons de confidentialité. Sur un total de 173 ARS, le chercheur n'a eu accès qu'à 9 d'entre eux.
- La population n'a souvent pas les capacités requises pour pouvoir assurer un suivi/supervision participatif et indépendant adéquat.
- Absence de suivi/supervision de la part du gouvernement et du parlement.
- Absence de sanctions en cas de non-respect des accords.
- L'utilisation d'un modèle standardisé d'ARS mène à une répliation peu créative du choix d'investissements retenus, et fait qu'on ne tient pas suffisamment compte des différences importantes entre les contextes socio-économiques des différentes communautés forestières.

Conclusion de l'auteur : un programme d'accompagnement et de formation des communautés locales, des gouvernements centraux et décentralisés et du parlement pour la négociation, la mise en œuvre et le suivi des ARS aurait un impact significatif pour la population concernée.

Résumé : Ivan Godfroid